

## Principes :

Chaque semaine, des croix vertes et noires peuvent être attribuées aux élèves et sont écrites sur un tableau affiché en classe.

Une croix noire signifie un non-respect des règles.

Une croix verte valorise un comportement citoyen ou scolaire. Elle annule une croix noire.

Une croix rouge signifie un comportement grave.

Avant de mettre une croix noire, un avertissement oral ou écrit est donné et est accompagné d'un rappel de la règle.

Le bilan des croix vertes et noires se fait lors du conseil de classe hebdomadaire :

- Pas de croix noire : l'élève monte de ceinture.
- 1, 2 ou 3 croix noires : l'élève ne change pas de ceinture.
- 4, 5 ou 6 croix noires : l'élève descend d'une ceinture.
- 7 croix noires ou plus : l'élève descend à la ceinture blanche.

### Cas particuliers :

Un élève ceinture noire qui reçoit une croix noire descend immédiatement à la ceinture inférieure (bleue).

La croix rouge a un effet immédiat dès que l'élève est informé par le directeur.

Des élèves peuvent ne pas pouvoir rentrer dans le système des ceintures : ils bénéficieront d'un aménagement particulier.

## Tableau des honneurs :

Après plusieurs semaines consécutives sans descente à la ceinture noire, les élèves se voient récompensés de leur bonne conduite.

4 semaines : diplôme de bronze

8 semaines : diplôme d'argent

12 semaines : diplôme d'or et affichage des noms, prénoms et classe sur le tableau des honneurs.

20 semaines : diplôme de platine et affichage des noms, prénoms, classe et photo de l'élève sur le tableau des honneurs. Remise d'un prix le jour de la kermesse par le directeur.

## Attribution des croix vertes :

### En cas de comportements citoyens :

- Ramasser des vêtements ou objets qui traînent dans l'école.
- Aider à résoudre un conflit...

### Pour les comportements d'élève suivants :

- fournir des efforts réguliers tout au long de la semaine
- soin particulier apporté aux cahiers (propreté, qualité de l'écriture, respect des règles de présentation)
- rangement du casier, du cartable et de la trousse.

**Les croix vertes doivent être attribuées à bon escient.**

## Attribution des croix noires :

Une croix noire est attribuée dans les cas suivants :

- Parler sans lever le doigt
- Se lever sans autorisation
- Ne pas faire signer un document ou un cahier
- Ne pas faire ses devoirs de manière systématique
- Ne pas faire sa punition
- Ne pas se mettre en rang immédiatement et chahuter dans le rang
- Avoir un comportement inadapté à la situation : jouer avec les stylos ou la trousse, dessiner, bavarder de façon intempestive....
- Avoir une attitude impolie : langage ou geste inadapté, gros mots ...
- Ne pas respecter le matériel et les locaux de la classe et de l'école
- Tricher ou mentir

## Attribution des croix rouges :

En cas d'acte grave (*avoir un comportement violent, voler, insulter, tenir un mensonge, répondre à un adulte et avoir une attitude irrespectueuse, se mettre en danger ou mettre autrui en danger, imiter la signature des parents...*) une croix rouge est attribuée selon les modalités suivantes :

- l'attribution est différée dans le temps
- réunion entre plusieurs enseignants du même cycle pour une décision collective
- information solennelle par le directeur dans la classe
- information aux parents lors d'une rencontre ou d'un mot dans le cahier de liaison

## Sanctions en cas de croix rouges :

**X** = Descente à la ceinture blanche

**X X** = Hors ceinture

## Elèves hors ceinture :

Un élève hors ceinture perd ses droits fondamentaux :

- il ne participe plus aux activités de la classe
- il n'a plus son bureau et s'assoit à un bureau anonyme
- la mise hors ceinture prend fin suite à une demande sincère de réintégration par l'élève
- le délai ne doit pas dépasser la demi-journée
- si l'élève ne fait pas amende honorable, un dispositif de réintégration devra être mis en place sous la forme d'un contrat.
- il devra rattraper son travail

**Modalités :**

- l'attribution est différée dans le temps
- réunion entre plusieurs enseignants du même cycle pour une décision collective
- information à l'IEN
- information aux parents lors d'une rencontre
- information solennelle par le directeur dans la classe